

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°098

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Souscription de contrats d'assurance pour la couverture du chantier relatif à la construction centre aquatique à dimensions olympiques.
Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le projet de marché ;

Vu la délibération n°147 en date du 11 juillet 2018 concernant l'approbation du marché global de performance sur dialogue compétitif de la réalisation d'un centre aquatique à dimensions olympiques à Aubervilliers ainsi que la prime versée aux candidats admis à dialoguer ;

Vu la décision du Maire n°D20-74 en date du 24 juin 2020 concernant l'approbation du marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un centre aquatique à dimensions olympiques à Aubervilliers, dépôt de la demande de permis de construire associée à l'opération et approbation du plan de financement ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'attribution du marché public global de performances relatif à la conception, réalisation, exploitation technique et maintenance d'un centre aquatique à dimensions olympiques à Aubervilliers ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un marché permettant la couverture assurantielle du chantier relatif à la construction centre aquatique à dimensions olympiques à Aubervilliers ;

Adoption à la majorité par 40 pour, 8 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Meriem DERKAOUI, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 4 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA) , 1 ne prend pas part au vote (Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO)

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché relatif à la souscription de contrats d'assurance pour la couverture du chantier relatif à la construction du centre aquatique à dimensions olympiques, passé pour une durée pour le lot 1, de 10 ans fermes et

pour le lot 2 de sa notification jusqu'à la date de réception des travaux.

DIT QUE le marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique sur la base de l'allotissement suivant :

- lot 1 Assurances dommage-ouvrage
- lot 2 Assurances tous risques chantier

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec l'opérateur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc120544-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

